

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 30 septembre 2013, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Pierre Cantin **cons. au poste no: 4**

La mairesse exerçant son droit de vote que si elle le mentionne dans une résolution.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 h par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

Adoption de l'ordre du jour

381-09-2013

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

- 1.1 Règlement municipaux
 - 1.1.1 Règlement de zonage 367-12-04
 - 1.1.2 Règlement de zonage 367-13-02
- 1.2 Procès-verbal du 11 septembre 2013
- 1.3 Affaires juridiques
 - 1.3.1 Dossier Y. Gagnon

2. Ressources financières

- 2.1 Rapport des salaires
- 2.2 Patinoire saison 2013-2014
- 2.3 Entente subvention Pavillon Bélair
- 2.4 Transfert de poste (incendie)
- 2.5 Régie Intermunicipale des Trois-Lacs
- 2.6 Dépenses des élus
 - Mme Berthe Bélanger
 - Mme Lise Tremblay
 - M. Denis Desautels
- 2.7 Offre de service restauration lac Gagnon

3. Ressources humaines

- 3.1 Rémunération adjointe en environnement
- 3.2 Journées de maladie Véronique Cronier
- 3.3 Guide de classification et de rémunération
- 3.4 Guide de l'employé
- 3.5 Appel d'offre surveillant patinoire

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

3.6 Demandes de Geneviève Latella

3.7 Stéphane Poulard

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Usage des locaux municipaux

4.2 Offre de service de F. Emery Pavillon Béclair

4.3 Mandat construction descente sous-sol Pavillon Béclair

5. Sécurité publique

5.1 Service incendie

5.1.1 Organigramme

5.1.2 Démission de J. Bardy

5.2 Lac-Supérieur

6. Réseau routier, transport

6.1 Soumission sable et sel (reportée)

6.2 Soumission chemin Lac-de-l'Original

6.3 Chemin Val-Mont

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure

7.1.1 Demande du 714, 716 et 718 ch. de Val-des-Lacs

7.1.2 Demande du 3918-93-0060 ch. du Lac-de-l'Original

7.1.3 Demande du 3 ch. Dion

7.2 PIIA

7.2.1 Demande du 2110-47 ch. du Lac-Quenouille

7.2.2 Demande du 280 ch. Brien

7.3 Demande d'appui - Aventures Banquise (reporté)

7.4 Entente matières résiduelles - Résolution (reporté)

7.5 Rapport myriophylles au lac Gagnon

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Nomination de bénévole

8.2 Sports, loisirs, culture

8.2.1 Compilation des intérêts des membres

8.3 Compteur intelligent

Période de questions

Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1 Règlement municipaux

1.1.1 Règlement de zonage 367-12-04

382-09-2013

CONSDÉRANT un projet de règlement visant à modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme et d'abroger les dispositions concernant les écuries domestiques;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-12-04.

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

ADOPTÉE

1.1.2 Règlement de zonage 367-13-02

383-09-2013

CONSIDÉRANT un projet de règlement visant à autoriser, à certaines conditions, les hôtels, auberges et tous les autres établissements similaires dans les zones CD-2, RR-4 à RR-12, RU-1 à RU-5, RU-8 et à autoriser, à certaines conditions, la construction et/ou l'exploitation de restaurants, de casse-croûte et tous les autres établissements similaires dans les zones CD-2, RR-4 à RR-12, RU-1 à RU-8;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valide n'a été présentée par les personnes habiles à voter afin qu'un référendum soit tenu suite à un avis publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par le secrétaire-trésorier lors de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 367-13-02.

ADOPTÉE

1.2 Procès-verbal du 11 septembre 2013

384-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence, d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2013 avec la modification suivante :

À la résolution 379-09-2013, remplacer « près de l'accès du lac du Rocher et de l'Intercentre » par « au stationnement de l'Intercentre au lac du Rocher ».

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Dossier Y. Gagnon

385-09-2013

CONSIDÉRANT la résolution 252-06-2013 relativement à la négociation d'une indemnité dans le dossier entre la Municipalité de Val-des-Lacs et monsieur Yvan Gagnon, suite à l'expropriation du terrain matricule 3915-89-4012;

CONSIDÉRANT le dépôt lors de l'expropriation d'une somme de 13 652 \$;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de verser une somme supplémentaire de 23 505\$ à monsieur Yvan Gagnon à titre d'indemnité pour le règlement final et total du dossier.

ADOPTÉE

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

2. Ressources financières

2.1 Rapport des salaires

386-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du 1^{er} au 31 août 2013 inclusivement pour un montant de 56 415.49 \$.

ADOPTÉE

2.2 Patinoire saison 2013-2014

387-09-2012

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder aux locations suivantes pour l'année 2013-2014 relative à la patinoire :

D'une roulotte d'une dimension de 10 par 40 pieds au montant de 395 \$ taxes en sus par mois pour une période d'environ 4 mois, en y ajoutant les frais de transport au montant de 710 \$ taxes en sus et les frais de grillages aux portes et aux fenêtres au montant de 300\$ taxes en sus;

D'une installation d'une toilette chauffante au montant total de 1 057.77\$ taxes et transport inclus pour une durée de 20 semaines;

Les installations devront être effectuées à une date rapprochée de la période à laquelle la patinoire est fonctionnelle.

ADOPTÉE

2.3 Entente subvention Pavillon Bélair

388-09-2013

CONSIDÉRANT l'obtention d'une subvention provenant du Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada au montant de 12 000\$ accordée à l'organisme Coup de pouce alimentaire de Val-des-lacs pour l'aménagement du sous-sol du Pavillon Bélair;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions de financement exige que l'organisme doit confirmer qu'il a obtenu un numéro d'organisme de charité ou que les fonds soient gérés par la municipalité;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Denis Tremblay émettant sa dissidence pour conflit d'intérêt, de signer une entente de partenariat avec Financement agricole Canada en attendant que l'organisme obtienne les reconnaissances nécessaires par Revenu Canada.

ADOPTÉE

2.4 Transfert de poste (incendie)

389-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste 2013-8 pour combler le budget d'achat de plaques de poche pour les pompiers à temps partiel

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

au montant de 800\$ et pour combler le budget d'achat d'uniforme au montant de 2 580\$.

ADOPTÉE

2.5 Régie Intermunicipale des Trois-Lacs

390-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2014 de la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) établissant une quote-part s'élevant à 104 543.98 \$ pour la Municipalité de Val-des-Lacs

ADOPTÉE

2.6 Dépenses des élus

391-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au remboursement des frais de déplacements de madame Berthe Bélanger.

ADOPTÉE

392-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à la majorité, madame Lise Tremblay n'exerçant pas son droit de vote par conflit d'intérêt, de procéder au remboursement des frais de déplacements et de repas de madame Lise Tremblay au montant de 139.61 \$ pour l'événement Fleurons du Québec.

ADOPTÉE

393-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Denis Desautels n'exerçant pas son droit de vote par conflit d'intérêt, de procéder au remboursement des frais de déplacements et de repas de monsieur Denis Desautels au montant de 141.10\$ pour la période du 1^{er} juin au 19 septembre 2013.

ADOPTÉE

2.7 Offre de service restauration lac Gagnon

394-09-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de l'entreprise SNC Lavalin relative à l'étude des différentes options pour la restauration du lac Gagnon au montant de 10 000\$. Le mandat ne pouvant débuter avant janvier 2014.

Une rencontre devant être organisée avant le début du mandat du consultant pour préciser ses actions.

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

ADOPTÉE

**3. Ressources humaines
3.1 Rémunération adjointe environnement**

395-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'offrir un montant forfaitaire équivalent à 2% du salaire annuel à madame Catherine Grondin, adjointe en environnement.

ADOPTÉE

3.2 Journées de maladie Véronique Cronier

396-09-2013

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Cronier a effectué des tâches supplémentaires causées par l'absence de la directrice des finances et le remplacement de l'adjointe administrative;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder de façon exceptionnelle une banque de maladie de 10 jours pour l'année 2013 en proportion des heures régulières travaillées remboursables l'année suivante si non utilisées. À partir de 2014, elle aura les mêmes avantages que les postes réguliers à temps complet.

ADOPTÉE

3.3 Guide de classification et de rémunération du personnel salarié

397-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver le guide de classification et de rémunération du personnel salarié annexé aux présentes.

ADOPTÉE

3.4 Guide de l'employé

398-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'approuver le guide de l'employé de la Municipalité de Val-des-Lacs annexé aux présentes.

ADOPTÉE

3.5 Appel d'offre surveillant patinoire

399-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire paraître une demande d'offre de service pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2013-2014.

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

ADOPTÉE

3.6 Demandes de Geneviève Latella

400-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'offrir un montant forfaitaire équivalent à 2% du salaire annuel à madame Geneviève Latella, préposée à l'entretien extérieur.

ADOPTÉE

3.7 Stéphane Poulard

401-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'offrir un montant forfaitaire équivalent à 2% du salaire annuel à monsieur Stéphane Poulard, préposée à l'écocentre.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Usage des locaux municipaux

Aucun sujet sous cette rubrique.

4.2 Offre de service de F. Emery Pavillon Bélaïr

402-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à la majorité, madame Lise Tremblay et monsieur Sylvain Gauthier émettant leur dissidence, d'accepter l'offre de service pour la préparation des plans et devis en architecture de la descente de sous-sol fermée au Pavillon Bélaïr de monsieur François Emery, architecte au montant de 3 800\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

4.3 Mandat construction descente sous-sol Pavillon Bélaïr

403-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier émettant sa dissidence, de mandater monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, à soumettre des offres de service pour l'aménagement de la descente de sous-sol fermée au Pavillon Bélaïr à la compagnie Larix Inc. Le directeur général a l'autorisation d'accepter l'offre de service si le montant est inférieur à 25 000\$.

ADOPTÉE

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

**5. Sécurité publique
5.1 Service incendie
5.1.1 Organigramme**

404-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'organigramme du service des incendies préparé par le directeur des incendies, monsieur Jonathan Ruffo, ajoutant messieurs Jean-Philippe Martin, David Major et Martin Payette à titre de lieutenant.

ADOPTÉE

5.1.2 Démission de J. Bardy

405-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Jérémy Bardy en tant que pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

5.2 Lac-Supérieur

406-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'inviter la Municipalité de Lac-Supérieur à une rencontre afin d'évaluer les possibilités d'entraide et de collaboration entre nos deux services des incendies.

ADOPTÉE

**6. Réseau routier, transport
6.1 Soumissions sable et sel**

Cette rubrique est reportée.

6.2 Soumissions chemin Lac-de-l'Orignal

407-09-2013

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions d'un appel d'offres pour une section du chemin du Lac-de-l'Orignal le 27 septembre 2013 à 11 h en présence de Farid Madaoui et Francis Beaulieu ;

CONSIDÉRANT le rapport des trois plus bas soumissionnaires par le groupe SM ing. ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Guy Desjardins inc. pour un montant de 343 659.13 \$ taxes incluses permettant la réfection d'une partie du chemin du Lac-de-l'Orignal.

ADOPTÉE

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

407B-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder les avenants nécessaires afin de permettre le pavage d'une section suffisante du chemin du Lac-de-l'Original afin d'utiliser entièrement les montant accordés par le règlement d'emprunt visant ce chemin.

ADOPTÉE

6.3 Chemin Val-Mont

408-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie d'effectuer trois (3) chargements de gravier équivalent à une quantité de 45 tonnes métriques sur le chemin Val-Mont afin de permettre à Hydro-Québec d'accéder à la propriété située au 120 chemin Val-Mont.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure

7.1.1 Demande du 714, 716 et 718 ch. de Val-des-Lacs

409-09-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 29 août 2013 a été déposée par Éric Massie pour Richard Desjardins et qu'elle est accompagnée de document en date du 29 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre les usages complémentaires (bureau administratif, bureau de ventes immobilière et salle d'exposition) situés dans un bâtiment autre que le bâtiment principal (auberge), pour permettre une superficie totale de plancher pour les usages complémentaires de 200 mètres carrés et pour permettre un ratio de 75% de la superficie totale de plancher du bâtiment principal pour la superficie de plancher utilisée pour les usages complémentaires suivants : un ou des usages complémentaires au complexe tels que bureau de vente immobilière, salle de montre mais excluant les bureaux administratifs reliés au projet intégré récréotouristique, aux conditions suivante; l'usage complémentaire est tenu dans des locaux distincts mais non détachés du bâtiment principal et la superficie de plancher n'excède pas 10 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal sans dépasser 100 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'article 131.6 du règlement 367-02 prescrit que le projet intégré récréotouristique peut également comprendre les usages complémentaires suivants : un ou des usages complémentaires au complexe tels que bureau de vente immobilière, salle de montre mais excluant les bureaux administratifs reliés au projet intégré récréotouristique, aux conditions suivantes; l'usage complémentaire est tenu dans des locaux distincts mais non détachés du bâtiment principal et la superficie de plancher n'excède pas 10 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal sans dépasser 100 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE permettre les usage complémentaires (bureau administratif, bureau de vente immobilière et salle d'exposition) situés

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

dans un bâtiment autre que le bâtiment principal (auberge), pour permettre une superficie totale de plancher pour les usages complémentaires de 200 mètres carrés et pour permettre un ratio de 75 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal pour la superficie de plancher utilisée pour les usages complémentaires constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que les activités ont déjà lieu sur le site;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande semble avoir pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que des acheteurs potentiels du site ne veulent pas que l'auberge soit en partie occupée par des bureaux de vente immobilière;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT la consultation publique aux présentes;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande pour permettre les usages complémentaires (bureau administratif, bureau de vente immobilière et salle d'exposition) situés dans un bâtiment autre que le bâtiment principal (auberge), pour permettre une superficie totale de plancher pour les usages complémentaires de 200 mètres carrés et pour permettre un ratio de 75 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal pour la superficie de plancher utilisée pour les usages complémentaires.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du 3918-93-0060 ch. du Lac-de-l'Original

410-09-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 9 septembre 2013 a été déposée par Michel Robillard et qu'elle est accompagnée d'un croquis d'inspection effectué le 23 août 2013 par Catherine Grondin;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre la construction d'un quai d'une longueur de 12.1 m alors que l'article 137 du règlement 367-02 prescrit que la longueur maximale d'un quai est de 10 m;

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'un quai d'une longueur de 12.1 m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables;

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande pour permettre la construction d'un quai d'une longueur de 12.1 m.

ADOPTÉE

7.1.3 Demande du 3 ch. Dion

411-09-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 20 septembre 2013 a été déposée par Alain Dion et qu'elle est accompagnée d'un plan projet d'implantation effectué par Sébastien Généraux le 13 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la demande est à l'effet de permettre un agrandissement résidentiel à 9.94 m en marge de recul arrière alors que l'article 40 du règlement 367-02 prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la Grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application. Anis, dans la zone RR-2, la marge de recul arrière applicable est de 12 m;

CONSIDÉRANT QUE permettre un agrandissement résidentiel à 9.94 m en marge de recul arrière constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire;

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande pour permettre un agrandissement résidentiel à 9.94 m en marge de recul arrière.

ADOPTÉE

7.2 PIIA

7.2.1 Demande du 2110-47 ch. du Lac-Quenouille

412-09-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande accompagnée de documents a été déposée au mois de septembre 2013 par Jean-Yves Beaugard;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de septembre 2013 par Jean-Yves Beaugard.

ADOPTÉE

7.2.2 Demande du 280 ch. Brien

413-09-2013

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 23 septembre 2013 par Caroline Roberge;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés le 23 septembre 2013 par Caroline Roberge.

ADOPTÉE

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

7.3 Demande d'appui - Aventures Banquise

Cette rubrique est reportée.

7.4 Entente matières résiduelles

Cette rubrique est reportée.

7.5 Rapport myriophylles au lac Gagnon

414-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport de caractérisation et localisation des herbiers de myriophylle à épi au lac Gagnon préparé par madame Catherine Grondin, adjointe en environnement du 20 septembre 2013.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Nomination de bénévole

Cette rubrique est retirée.

415-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, appuyée par monsieur Denis Tremblay de procéder au congédiement de madame Neige Vadboncoeur, intervenante loisirs-culture et responsable de la bibliothèque.

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller de reporter la décision concernant le congédiement de madame Neige Vadboncoeur, intervenante loisirs-culture et responsable de la bibliothèque, et concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

CONCERNANT LA DEUXIÈME PROPOSITION : on procède au vote. Les conseillers Sylvain Gauthier et Marc-André Gendron votent pour. Les conseillers Lise Tremblay, Denis Desautels et Denis Tremblay votent contre.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CONCERNANT LA PREMIÈRE PROPOSITION : on procède au vote. Les conseillers Lise Tremblay, Denis Desautels et Denis Tremblay votent pour. Les conseillers Sylvain Gauthier et Marc-André Gendron votent contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**SÉANCE AJOURNÉE
30 SEPTEMBRE 2013**

8.2 Sports, loisirs, culture

8.2.1 Compilation des intérêts des membres

416-09-2013

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de former les comités des activités des loisirs conformément aux résultats de la compilation des intérêts des membres du comité de la culture concernant les différentes activités offertes par la municipalité. Le tableau est annexé aux présentes.

ADOPTÉE

8.3 Compteur intelligent

417-09-2013

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de madame Lucie Leduc, concernant le remboursement des frais reliés aux photocopies des compteurs intelligents d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

418-09-2013

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 12 h 40.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Berthe Bélanger,
maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**